



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

N° DEL-26-18

Objet

Election du
Président de séance
à l'occasion de
l'adoption du
Compte Financier
Unique

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique qui lui est annuellement présenté par le Maire » ;

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que lors des séances où le Compte Financier Unique du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président ;

Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

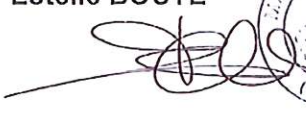
Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- que Madame Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe, remplisse les fonctions de Présidente de séance à l'occasion de l'adoption du Compte Financier Unique.



le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ..05/05/2026.....

Document exécutoire à compter du ..05/05/2026..